



8-14  
ans

**CONTACT ORGANISATEUR**

Ufoval 74  
3 avenue de la plaine - BP 340  
74 008 Annecy  
Tél: 04.50.52.30.00  
ufoval@fol74.org  
**En savoir plus :** [www.fol74.org](http://www.fol74.org)

**Les indispensables :**

- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Test d'aisance aquatique.



**Thônes**

*Aravis aventures*

**Centre de vacances UFOVAL Réf. 074 035 001**

"Les aventuriers et sportifs sont à l'honneur et peuvent profiter pleinement du Massif des Aravis. Avec les activités de découverte telles que la rando-bivouac une séance de ruisseling et une séance d'écscalade, chacun prend ses marques et vit ses aventures avec le groupe. Afin d'assurer la sécurité, toutes ces activités sont encadrées par des guides de montagne des Aravis. Les baignades et mini-camps, ainsi que toutes les activités traditionnelles de la colo viennent s'ajouter pour faire vivre aux jeunes des instants intenses et inoubliables. Une grande partie des déplacements se font à pied ou à vélo.

**Pour les 14 jours :** Deux séances d'escalade, deux séance de ruiseling et deux rando-bivouac

## TRANSPORT

L'encadrement est assuré par l'équipe d'UFOVAL (1 adulte pour 10 enfants au maximum).

- Des préacheminements pour rejoindre un lieu de rassemblement ou le centre s'effectuent selon l'effectif, en car, en train, ou en véhicule UFOVAL.
- L'aller et le retour se feront de jour.

### ADRESSE DU CENTRE :

#### Centre UFOVAL 74

Groupe scolaire Thurin

Route des Clefs

74230 THONES

Tél : 04.50.02.01.19

UNIQUEMENT PENDANT LE SEJOUR

## SITE

### • Situation géographique

Charmant village typique, Thônes, capitale du Reblochon, est un village savoyard typique de 5 200 habitants, à 650 m d'altitude au cœur du Massif des Aravis et à 21Km d'Annecy. A la sortie du village, le centre UFOVAL emprunte les locaux de l'école publique : point de départ pour la découverte de la région.



### • Cadre de vie (type d'hébergement/effectifs)

Le séjour est organisé dans l'école primaire aménagée en centre de vacances pour accueillir 60 jeunes. Nous bénéficions de l'ensemble de l'infrastructure et du gymnase. Les chambres de 8 à 10 lits équipées d'un lavabo se situent au rez-de-chaussée. Des salles d'activités sont mises en place dans certaines salles de classe, tout comme la bibliothèque. La cour est équipée de jeux, de tables de ping-pong... Les douches individuelles sont à proximité des chambres.

### ➤ **Bivouac**

Les enfants partent du centre à pied sur les sentiers et installent leur campement pour 1 ou 2 nuits au milieu de la nature, préparent le repas et font une veillée autour d'un feu de camp. Sur le plateau de Beauregard, au pied de la Tournette ou à proximité d'une chèvrerie aux Villards sur Thônes, découvrez la vie au grand air avec les copains ! La randonnée peut aussi se faire avec un guide de montagne qui connaît les lieux sur le bout des doigts, mais aussi la faune et la flore. Il fera de ce moment un temps ludique et enrichissant.

Maximum 18 jeunes encadrés par 2 animateurs, entrez dans la peau d'un aventurier.

### ➤ **Ruisseling**

Comme son nom le laisse à penser le *ruisseling* se pratique sur les ruisseaux et les torrents. Eh oui, pas de descente en kayak dans le *ruisseling*, mais de la randonnée en montagne. Bien que la pratique soit ouverte aux débutants, il est préférable d'avoir un peu d'entraînement et une bonne condition physique avant de se lancer dans une journée de *ruisseling*.

Remonter des **torrents** reste une aventure assez sportive, mais tellement magique. Imaginez le calme et la sérénité que procurent ces chemins : des paysages sauvages, figés dans toute leur splendeur... Vous êtes au plus proche de la nature !

### ➤ **Escalade**

Un animateur spécialisé apprend les bases de l'escalade sur le mur équipé de prises du gymnase : nœuds, utilisation du matériel, consignes de sécurité. Une sortie falaise avec un moniteur qualifié permet de mettre en exercice la technique apprise. Nous pouvons nous exercer sur les parois de différents niveaux. Les lieux de grimpe se trouvent aux alentours du centre, sur des parois homologuées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Des sensations à développer ou découvrir en toute sécurité.

### ➤ **Baignade**

Les baignades s'effectuent toujours sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant de baignade, BNSSA...). Un animateur pour 8 enfants est présent dans l'eau. Les jeunes vont à la piscine municipale de Thônes ou se rafraîchissent dans Le Nom (petit torrent qui irrigue Thônes).

### ➤ **Jeux collectifs, terrain de sports, activités traditionnelles**

- Grands jeux comme la Gamelle, la Peste et le Choléra, le Sagamore, le Douanier/Contrebandier...
- Activités manuelles telles que des fresques en peinture, la création de masques, bracelets brésiliens...
- Journées à thème : le sport en folie, les Olympiades, la gastronomie...
- Veillées comme le Cluedo, la colo a un incroyable talent et bien sûr, la Boum ...

Bien entendu, ce séjour sera aussi l'occasion de découvrir les particularités de ce village et d'en connaître plus grâce à des visites pédagogiques telles que la coopérative laitière de la vallée de Thônes, l'écomusée du bois et de la forêt mais aussi la ville d'Annecy !

### **A noter !**

**Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...**

*De plus le programme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid19*

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ➤ L'équipe d'encadrement

Un directeur, un adjoint, un assistant sanitaire, une équipe de cuisine et de service et un animateur pour 8 enfants en moyenne. Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de sécurité et de bienveillance.

### ➤ L'alimentation

Les repas, préparés par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage des tables... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

### ➤ Le linge

Le linge est lavé régulièrement par la lingère du centre. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

### ➤ La toilette

La toilette est effectuée chaque matin. Les animateurs encadrent ce temps. Chaque jour avant le dîner, les enfants prennent une douche.

### ➤ Le coucher

Le réveil est échelonné entre 7h et 8h afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun. Le coucher s'effectue aux alentours de 22h après une veillée adaptée à l'âge et l'état de fatigue des enfants

### ➤ Pour avoir des nouvelles de votre enfant

**Courrier** : Nous incitons les enfants à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

**Téléphone** : Si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le entre 17h30 et 19h en vous armant de patience car les lignes sont souvent occupées. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

**E-mail** : Vous avez aussi la possibilité d'écrire par mail à votre enfant à l'adresse qui vous sera communiquée avec les convocations.

**Internet** : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site [www.fo174.org/blogs-de-nos-sejours](http://www.fo174.org/blogs-de-nos-sejours) et de sélectionner Thônes dans la catégorie montagne. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants !

## PREPARER VOTRE SEJOUR

## ➤ Voyage

L'encadrement est assuré par l'équipe d'UFOVAL (1 adulte pour 10 enfants au maximum).

Des préacheminements pour rejoindre un lieu de rassemblement ou le centre s'effectuent selon l'effectif, en car, en train, ou en véhicule UFOVAL.

Le voyage se fait en train et en car.

En train jusqu'à Annecy, puis en car jusqu'au centre. Le jeune peut être amené et/ou récupéré au centre de vacances par ses parents.

Selon l'heure de départ, vous devrez prévoir un pique-nique pour l'aller. Ceci sera précisé sur la convocation.

## ➤ Argent de poche

Une somme de 30 € est suffisante pour l'ensemble du séjour. Chaque jeune est responsable de son argent mais il peut le confier à l'équipe de direction s'il le souhaite.

## ➤ Objet de valeur

Ils sont tous déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité du jeune. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.

**ATTENTION !** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- La fiche de trousseau
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et prénom de votre enfant et la somme contenue dans l'enveloppe
- Le test d'aisance aquatique
- Tout autre document que vous jugerez utile de transmettre à la direction du séjour.

# Protocole sanitaire – Covid-19

## 1. Le protocole sanitaire

Le fonctionnement des séjours proposés est adapté, de manière à respecter le protocole sanitaire paru le 9 juin pour les Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement, établi par la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, ainsi que le Ministère des solidarités et de la santé.

Ce protocole est mis en œuvre à compter du début des vacances scolaires d'été et jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée par les Ministères concernés afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités. La liste des mesures mises en place ci-dessous est donc susceptible d'évoluer en fonction des directives gouvernementales.

### Le protocole sanitaire repose sur 5 fondamentaux :

- La distanciation physique
- Le respect des gestes barrières
- La limitation du brassage des enfants/jeunes
- Le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et des matériels
- L'information et la communication à l'attention des familles et des enfants/jeunes ainsi que la formation des personnels.

Une organisation est donc mise en place pour permettre le respect de ces principes fondamentaux dans le fonctionnement de chaque centre.

### **Conseils pour les parents**

- Expliquer aux enfants/jeunes que les séjours ne se dérouleront pas comme les précédents, s'ils en ont déjà vécu.
- Evoquer avec les enfants/jeunes les nouvelles règles liées aux gestes barrières (je reste à distance de mes copains / je n'apporte pas de matériel (jeux de société, consoles de jeux, ...) /, je me lave souvent les mains / je ne me déplace pas comme je veux / les enfants de plus de 11 ans, les animateurs et l'équipe de direction portent parfois un masque / je dois bien respecter les consignes).
- Vérifier la température de vos enfants/jeunes avant de les emmener sur le lieu de rdv du séjour (elle ne doit pas être supérieure ou égale à 38°C). Si l'enfant présente des symptômes ou a plus de 38°C, l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et n'y sera pas accueilli.
- Ne pas emporter de jeux collectifs de la maison. Seules les affaires personnelles (vêtements, accessoires, doudous...) et les jeux individuels (livres...) seront acceptés.
- Les encadrants portent un masque lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.
- Le port du masque n'est pas requis pour les mineurs sauf lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection à la covid-19. Néanmoins les enfants de plus de 11 ans portent un masque lors d'activités durant lesquelles la distanciation physique n'est pas possible.

Les gestes barrières seront réexpliqués aux enfants/jeunes lors des premiers jours par les animateurs.

Le gel hydro-alcoolique est déconseillé pour les enfants d'âge maternel et élémentaire. Les enfants de plus de 11 ans pourront utiliser du gel hydro-alcoolique, mais dans tous les cas nous privilégierons le nettoyage des mains au savon et à l'eau.

## 2. L'accueil des enfants et des familles

Différents types de séjours peuvent être mis en place sur un même centre :

- Séjour de 7 jours
- Séjour de 14 jours

Les familles peuvent conduire leur enfant directement sur le lieu de séjour. Dans ce cas, leur accueil devra permettre de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières. Les parents devront dans ce cas porter un masque grand public.

Sauf exception, les responsables légaux ne sont admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques.

Les séjours se dérouleront en petits groupes de 15 enfants maximum, plus 2 animateurs.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée du séjour. Ils peuvent cependant être adaptés pour tenir compte notamment de la nature des activités menées.

Les possibilités d'interaction entre les groupes seront réduites, en organisant les activités et l'utilisation des lieux communs en fonction de ces groupes.

Les personnels encadrants ont connaissance du protocole sanitaire, le respectent et le font respecter par les enfants et les jeunes.

### **L'accueil des enfants/jeunes**

#### **Conditions d'hébergement**

Le nombre de lits par chambre permettra le respect des règles de distanciation physique. Une distance de 1m entre chaque lit sera respectée.

L'utilisation simultanée de deux couchettes d'un lit superposé est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.

Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour. Le linge de lit sera lavé chaque fin de semaine.

Le ménage sera effectué deux fois par jours dans tous les lieux fréquentés par les groupes d'enfants.

Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains seront prévus à proximité des lieux d'accueil et des lieux d'activités.

En cas d'hébergement sous tentes, ces dernières permettront le respect des règles de distanciation physique.

### **L'accueil des enfants/jeunes**

#### **La restauration**

L'organisation des temps et l'accès aux lieux de restauration seront conçus de manière à limiter au maximum les files d'attente. Les jeunes déjeunent en respectant les règles de distanciation physique.

L'organisation du temps de restauration permettra de limiter les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et attroupements (salières, poivrières, carafes d'eau...)

L'aménagement des tables doit être prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physiques que celles appliquées dans le protocole sanitaire de l'hôtellerie-restauration (respect d'une distance de 1m linéaire entre 2 tables).

La désinfection des tables et des dossiers de chaises est effectuée après chaque repas.

Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les salles à manger.

Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.

### **L'accueil des enfants/jeunes**

#### **Les transports**

Les règles de distanciation physique s'appliqueront dans la mesure du possible suivant les transports utilisés dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

Durant les transports pour se rendre dans les lieux d'hébergement, les organisateurs veilleront, dans la mesure du possible, à la distanciation physique entre les groupes de 15 mineurs voyageant ensemble.

Pour les voyages en car, le véhicule fera l'objet avant et après utilisation, d'un nettoyage complet.

Le chauffeur maintiendra les distances de sécurité avec les passagers et portera un masque grand public lorsque cela ne peut être respecté.

Les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque dans les transports et dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

A noter que **la SNCF impose le port du masque** pour toute personne entrant en gare et pour tous les voyageurs y compris les enfants de moins de 11 ans.

# Protocole sanitaire – Covid-19

## 3. Information des familles

### **Suivi sanitaire :**

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes au covid-19 chez un enfant/jeune pendant le séjour :

- Il sera isolé immédiatement avec un masque dans l'infirmerie ou dans une salle dédiée.
- **La famille sera contactée sans délai** pour qu'elle vienne chercher l'enfant ou le jeune au plus vite.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.

Si un personnel encadrant présente un ou plusieurs symptômes au COVID-19 : il sera isolé et rentrera à domicile immédiatement.

Un assistant sanitaire, référent COVID-19, sera en charge du suivi sanitaire des enfants/jeunes dans chaque centre.

Il est primordial que votre enfant/jeune respecte les règles sanitaires imposées ainsi que les gestes barrières durant tout le séjour. La sécurité du groupe auquel il appartient et des personnels encadrants en dépend.

En cas de manquement de la part de l'enfant ou du jeune, vous serez informés et une discussion s'engagera autour de la poursuite possible du séjour ou non.

Le Directeur/la Directrice du centre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'accueil de votre enfant/jeune au sein du centre, et aux modalités d'organisation de l'accueil.

Vous pouvez également joindre le service UFOVAL au 04.50.52.30.00

## 4. Le rôle des familles

La prise de température de votre enfant avant le départ pour le séjour est primordiale. Si l'enfant présente des symptômes ou a plus de 38°C, **l'enfant ne doit pas se rendre sur le lieu de séjour et ne pourra pas y être accueilli.**

La famille en informe au plus vite le Directeur/la Directrice du centre.

Les parents jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation de leurs enfants au respect des règles de fonctionnement et des gestes barrières.





## FICHE TROUSSEAU MONTAGNE

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	<b>CONSEILLÉ</b>	<b>DANS LA VALISE</b>	<b>SUR SOI</b>	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLOS	6				
PULL ou SWEET dont <b>2 Chauds</b>	4				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDAS ou PANTACOURT	4				
PANTALON	4				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	8				
PAIRES DE CHAUSSETTES	4 à 7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	2				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS	2				
SERVIETTE DE TABLE	2				
SERVIETTE DE TOILETTE	2				
GANT DE TOILETTE	3				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					
1 GOURDE D'EAU PERSONNELLE					

**NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :**

**Séjour :**  
**Thônes**

.....

**Date du séjour : Du ..... Au .....**

**A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR**

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....  
.....

Titulaire du diplôme :

.....  
.....

Date de délivrance du diplôme :

.....  
.

Certifie que l'enfant

.....

Né(e) le ..... / ..... / .....

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à ..... le..... Cachet et signature :